

**2000RT Machine Paper Developer USA/CAN**

SELON LE RÈGLEMENT SUR LES PRODUITS DANGEREUX (HPR)

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale 2000RT Machine Paper Developer USA/CAN  
Code du produit. 1758056

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation Identifiée Solution développeur photographique  
Utilisations Déconseillées Pas connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fabricant  
Identification de la société HARMAN Technology Ltd  
Adresse du Fabricant Ilford Way  
Mobberley  
Knutsford  
Cheshire East  
Code postal WA16 7JL  
Téléphone: +44(0)1565 650000  
Fax +44(0)1565 872734  
Email web-admin@harmantechnology.com  
Heures de bureau

Fournisseur  
Identification de la société Amplis Foto Inc.  
Adresse du Fournisseur 22 Telson Street  
Markham  
Ontario  
Code postal L3R 1E5  
Téléphone: 905 477 4111  
Fax 905 477 2502  
Email christine@amplis.com  
Heures de bureau

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Association canadienne des centres antipoison et de toxicologie clinique  
Tél. d'urgence ligne d'assistance nationale (Ex. Québec & Nunavut) - 1-844-764-7669  
Centre antipoison du Québec (CAPQ) - 1-800-463-5060  
Nunavut - Contactez votre centre de santé local  
Contacter contact@infopoison.ca

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Réglementation sur les produits dangereux Skin Irrit. 2 :Provoque une irritation cutanée.  
Skin Sens. 1B :Peut provoquer une allergie cutanée.  
Eye Dam. 1 :Provoque de graves lésions des yeux.  
Muta. 2 :Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
Carc. 2 :Susceptible de provoquer le cancer.  
Repr. 2 :Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
STOT RE 2 :Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Désignation Commerciale 2000RT Machine Paper Developer USA/CAN

Pictogramme(s) de Danger



GHS05



GHS08



GHS07

Mention(s) d'Avertissement Danger

Mention(s) de Danger H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318: Provoque de graves lésions des yeux.

**2000RT Machine Paper Developer USA/CAN**

H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
 H351: Susceptible de provoquer le cancer.  
 H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## Mention(s) de mise en garde

P102: Tenir hors de portée des enfants.  
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P405: Garder sous clef.  
 P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

**2.3 Autres dangers**

Rien de connu.

**2.4 Autres informations**

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

Non applicable.

**3.2 Mélanges**

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
Sodium sulphite	7757-83-7	10-30%	Non classé.	Aucun
Potassium carbonate	584-08-7	5-10%	Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2B H320 STOT SE 3 H335	GHS07
Hydroquinone	123-31-9	<3%	Acute Tox. 4 H302 Skin Sens. 1B H317 Eye Dam. 1 H318 Muta. 2 H341 Carc. 2 H351	GHS05 GHS08 GHS07
pentasodium (carboxylatomethyl)iminobis(ethylenenitrilo)tetraacetate	140-01-2	1-5%	Acute Tox. 4 H332 STOT RE 2 H373	GHS08 GHS07
sodium hydroxide	1310-73-2	<1%	Met. Corr. 1 H290 Skin Corr. 1A H314	GHS05
4-(hydroxymethyl)-4-methyl-1-phenylpyrazolidin-3-one	13047-13-7	<1%	Acute Tox. 4 H302	GHS07

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours**

Inhalation

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Contact avec la Peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette). EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Ingestion

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**2000RT Machine Paper Developer USA/CAN**

Provoque des brûlures. Dermate de contact allergique.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette). Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Traiter symptomatiquement.

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'Extinction Appropriés Comme approprié pour combattre un feu environnant.  
Moyens d'extinction inappropriés Aucun.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des vapeurs toxiques et irritantes.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Endiguer les eaux d'extinction d'incendie pour un traitement ultérieur.

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pratiquer une ventilation adéquate. S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Contenir les déversements avec du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Endiguer le produit répandu avec de la terre, à l'aide d'une pelle, pour éviter la contamination d'égoûts et de cours d'eau.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Garder sous clef. Tenir hors de portée des enfants.

Température de stockage

Ambiante.

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Rien de connu.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Solution développeur photographique

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle**

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE.	N° CAS	LTEL (TWA 8 heures, ppm)	LTEL (TWA 8 heures, mg/m <sup>3</sup> )	STEL (ppm)	STEL (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque:
Sodium, hydroxyde de	1310-73-2				2	P, RP
Hydroquinone (Dihydroxybenzène)	123-31-9		1			C3, S(D)

Région  
Canada - French

Source  
Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Valeurs D'exposition Admissibles des Contaminants De L'air, Janvier 2023, Québec, Canada.

Remarque  
P  
RP

Remarques  
PLAFOND: la notation "P" dans la colonne VECD/Plafond indique une valeur qui ne doit jamais être dépassée pour quelque durée que ce soit. une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108.

**2000RT Machine Paper Developer USA/CAN**

C3 un effet cancérigène démontré chez l'animal. Pour ces substances, les résultats des études relatives à lacancérogénicité chez l'animal ne sont pas nécessairement transposables à l'humain.  
S(D) une substance qui, par contact cutané, présente des signes spécifiques de sensibilisation sur la peau.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Utiliser avec une ventilation, un système d'extraction ou un masque de protection. Un centre de nettoyage / d'eau devrait être disponible pour se laver les yeux et la peau.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux Portez des lunettes de protection avec protections latérales (EN ISO 16321-1).



Protection de la peau Porter des vêtements et des gants de protection: Gants imperméables (EN 374). Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.



Protection respiratoire Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN14387 ou EN405) peut être approprié.



Risques thermiques Rien de connu.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide.
Couleur	Pas connu.
Odeur	Pas connu.
Point de fusion/point de congélation	Pas connu.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et plage d'ébullition	Pas connu.
Inflammabilité	Pas connu.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Pas connu.
Point d'éclair	Pas connu.
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de décomposition	Pas connu.
pH	Pas connu.
Viscosité Cinématique	Pas connu.
Solubilité	Solubilité (Eau) : Pas connu. Solubilité (Autre) : Pas connu.
Coefficient de distribution n-octanol/eau (valeur log)	Pas connu.
Pression de vapeur	Pas connu.
Densité et/ou densité relative	Pas connu.
Densité relative de vapeur	Pas connu.
Caractéristiques de la particule	Pas connu.

**9.2 Autres informations**

Aucun.

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité**

Non attribué.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

**2000RT Machine Paper Developer USA/CAN****10.4 Conditions à éviter**

Non attribué.

**10.5 Matières incompatibles**

Pas connu.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë - Ingestion	La méthode de calcul : Non classé. La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 15653.86
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité aiguë - Inhalation	La méthode de calcul : Non classé. La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 768.37
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La méthode de calcul : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La méthode de calcul : Provoque de graves lésions des yeux.
Données sur la sensibilisation de la peau	La méthode de calcul : Peut provoquer une allergie cutanée.
Données sur la sensibilisation respiratoire	La méthode de calcul : Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	La méthode de calcul : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	La méthode de calcul : Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	La méthode de calcul : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
L'allaitement	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	La méthode de calcul : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	La méthode de calcul : Non classé.

**11.2 Autres informations**

Pas connu.

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité - Invertébrés aquatiques	Pas connu.
Toxicité - Poissons	Pas connu.
Toxicité - Algues	Pas connu.
Toxicité - le compartiment sédiment	Non classé.
Toxicité - Milieu terrestre	Non classé.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas connu.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas connu.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas connu.

**12.5 Autres effets néfastes**

Rien de connu.

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Les remettre à une usine agréée de recyclage, de récupération ou d'incinération;. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer dans une décharge appropriée.

**13.2 Autres informations**

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Non classifié comme dangereux pour le transport.**

**2000RT Machine Paper Developer USA/CAN**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non applicable
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non applicable
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non applicable
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non classé comme Polluant Marin.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Pas connu
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Pas connu

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

Ce produit a été classé conformément à l'HPR et le fichier SDS contient tous les renseignements requis par HPR.

**15.1 Réglementations canadiennes**

Liste des substances domestiques (LSD) 7732-18-5, 7757-83-7, 13047-13-7, 7647-15-6, 140-01-2, 63684-32-2, 1310-73-2, 584-08-7, 123-31-9

Liste de contrôle des exportations	Non indiqué
Liste des substances prioritaires (LSP)	Non indiqué
Liste des substances toxiques	123-31-9
Liste des substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP)	123-31-9

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

**LÉGENDE**

Pictogramme(s) de Danger



GHS05



GHS08



GHS07

Classification des dangers

Met. Corr. 1 : Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1  
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4  
Skin Corr. 1A : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1A  
Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2  
Skin Sens. 1B : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B  
Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1  
Eye Irrit. 2B : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2B  
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4  
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique  
STOT un., Catégorie 3  
Muta. 2 : Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2  
Carc. 2 : Cancérogénicité, Catégorie 2  
Repr. 2 : Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2  
STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée  
STOT rép., Catégorie 2  
Aquatic Chronic 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 1

Mention(s) de Danger

H290: Peut être corrosif pour les métaux.  
H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318: Provoque de graves lésions des yeux.

**2000RT Machine Paper Developer USA/CAN**

H320: Provoque une irritation oculaire.  
 H332: Nocif par inhalation.  
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
 H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
 H351: Susceptible de provoquer le cancer.  
 H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Mention(s) de mise en garde

P102: Tenir hors de portée des enfants.  
 P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
 P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
 P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
 P264: Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.  
 P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.  
 P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P314: Consulter un médecin en cas de malaise.  
 P321: Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette).  
 P332+P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
 P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  
 P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P405: Garder sous clef.  
 P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

## Acronyme

ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë  
 CAS : Chemical Abstracts Service  
 LTEL : Limites d'exposition à long terme  
 STEL : Limite d'exposition à court terme  
 STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

## Principales sources de références et pour Réglementation sur les produits dangereux les données utilisées pour l'établissement du SDS

## Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. HARMAN Technology Ltd ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. HARMAN Technology Ltd n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.